Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260703-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 13 Juillet 2026
Date des convocations : 06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX
Jean-Luc LE PALANTON
Josette FOULON
Nelly BOUTTERIN
Alain BIA
René-Loic ALIX
Marie-Andrée DERRIENNIC
Sylvie DELHOMMEAU
Sophie DELACOUR
Claude LE GUYADER
Kevin PAULIC
Marine DUPRE

Alain BOUGET, absente et excusé, a donné procuration à Alain BIA
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Lydie JACQUES, absente et excusée a donné procuration à Kevin PAULIC

Nelly BOUTTERIN a été désignée secrétaire de séance.

DEL 2026-07-03 – RESSOURCES HUMAINES : Adoption du règlement intérieur général et santé sécurité au travail

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail, pour les dispositions applicables en matière de santé et de sécurité au travail ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 21 Mai 2026 ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de définir les règles de fonctionnement des services, les droits et obligations des agents, ainsi que les mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ;

Considérant que le règlement intérieur constitue un document de référence destiné à garantir un cadre de travail respectueux, à prévenir les risques professionnels et à assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services de la commune, annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026 et sera communiqué à l'ensemble des agents de la collectivité.
- **CHARGE** M. le Maire et la secrétaire générale de l'exécution de la présente délibération et de toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, le lundi 13 Juillet 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance

Nelly BOUTTERIN